

M Manuel d'utilisation IRRIS

La réforme **100 %** Santé dans Irris

Irris

A partir du 1^{er} janvier 2020 chaque opticien doit proposer à ses clients des équipements « 100% Santé », aussi appelé « Reste A Charge zéro » (=RAC0) ou « Panier A ». Ils permettent aux clients de ne rien avoir à charge, tout étant remboursé par la Sécurité Sociale et la complémentaire. Les articles composants ces équipements doivent être « classe A » et sont soumis à un Prix Limite de Vente (PLV) ; De plus ils doivent avoir été déclarés en tant que classe A par le fabricant à la Sécurité Sociale.

En plus de ces équipements, l'opticien propose toujours des équipements « classiques », dit « **Panier B** », qui ne sont pas soumis à ces contraintes, mais qui auront un remboursement Sécurité Sociale moindre (0.05€).

Il est aussi possible de faire un équipement « mixte » composé d'une monture « classe A » et de verres « classe B » (ou inversement), et de bénéficier dans ce cas du RAC 0 sur la partie « classe A » de l'équipement.

Dans le cadre de la réforme, la Sécurité Sociale rembourse 2 nouvelles prestations :

- **l'adaptation** de la correction visuelle (**examen** de vue)
- **l'appairage** des verres (verres droits et verre gauche d'indice ou de type différent)

Pour les détails de la gestion du Devis Normalisé de ces équipements, se référer à la documentation «Le devis normalisé dans Irris », accessible sur le site internet <http://www.cristallin.com>

Dans Irris, les changements nécessaires sont intégrés au logiciel à partir de la version 4.60.3. Il est nécessaire d'aller dans le menu « maintenance/mettre à jour/Irris internet » afin de télécharger les derniers correctifs.

I. Gestion de la classe sur les articles de stock

Important :

Les fabricants devraient normalement déclarer leurs montures en classe A ou/et B auprès de la Sécurité Sociale avant juillet 2020.

En attendant cette date (hypothétique), seul le prix de vente de la monture permettra de fixer sa classe :

Prix de vente $\leq$ à 30 € prix brut (car pas de remise) : classe A

Prix de vente $>$ à 30 € prix net : classe B

La fonctionnalité évoquée dans ce point « 1 : gestion de la classe sur les articles de stock » est donc juste informative, et nous vous conseillons de ne pas ajouter de classe à vos articles actuellement.

Un nouveau champ permet de sélectionner la classe de l'article lors de la consultation du stock ou lors de la saisie d'une entrée :

Modification d'un Article - créé le 22/05/2014

Fabr. [TEST] Catég. [CRISTAL] Code Catalogue [] Obsolète []
Four. [MOD1] Marque [CRISTAL] Teinte Solaire []
Modèle [2] Rayon [M] [F1] Dépôt/Uente []
Coloris [BLEU] Taille [52] [16] Cat. dépré. [] Classe [A] [B] [Z]
P.A. Brut [10,00] EUR [] FRC [] Remise [0,00] P.A. Net [B] [00]
Formule [OPTI] [Optique] P.A. P. [Z] [00]

Condit. [1] PU Lot EUR [50,00] FRC [] [98]
T.U.A. [20,00] PU Unit. [50,00] PU.OC [0,00] [] [98]
Marge(TTC) [76,00] % [] [38,00] Qt.ml [] [] [26]

Entrées [] Dernière [22/05/2014] Première Entrée [22/05/2014]
Sorties [1] [20/03/2015] CUMUL Entrées [1] Sorties [] [-3]
En Cmde [] [] RETRO Entrées [] Sorties []
Invent [7] [07/01/2015] Stock Mini [] Qté à Cder []
STOCK [6] Réservée [5]

[✓] [Descript.] [✗]

Lors d'une saisie d'entrée en stock, la classe B est sélectionnée par défaut.

Si la classe n'est pas précisée sur un article, il est considéré comme classe B.

Il est possible de modifier la classe sur plusieurs articles en même temps dans le menu « stock/consultation », puis F3/F4 et [modifier] :

Sélection d'un article du stock

(Espace=Liste complète) Four. [] Marque []
Modèle [] Rayon [] Réf. []
Obsolète [] F.Fixe [] Stk Mini [] { Exclu / Inclu / Uniquement }

REFERENCE	FOUR	MARQUE	MODELE	COLORIS	TAIL.	RAY.	C	QTE
AD	SANTE	PRESTATION	ADAPTATION		-	D	B	
AP1	SANTE	PRESTAT						
AP2	SANTE	PRESTAT						
AP3	SANTE	PRESTAT						
5	CBP	1796						
3	CBP	1796						
4	CBP	1796						
CL10	ALC	ALCON						
CL11	ALC	ALCON						
CL12	ALC	ALCON						
CL13	ALC	ALCON						
CL14	ALC	ALCON						

Modification des articles

Modifier la classe [] Classe [A] [B] [Z]
Modifier le fabricant [] Fabr. [B] [Z]

[✓] [✗]

[F3] Sélection/Désélection - [F4] Tout - [F5] Aucun

[✓] [✗] [Liste] [✗]

II. Gestion de la classe dans les catalogues verre

Les verriers doivent avoir renseigné la classe des verres dans leurs nouveaux catalogues EDI 2020, il est donc primordial de mettre à jour les catalogues des verriers utilisés en magasin à partir du 01/01/2020.

La classe est visible dans le menu « Verres/verres personnels » :

Visualisation du tarif EDI : Prix de vente

Four: ROD Cond: Ind: 1,502 * = PU renseigné EDI
MOP: 0 UBPM: 0 Catégorie: I Préf.: 999
Nom: Unic Org 1.50
Diam: 65 Coéf A: 0 A': 0 Dev: EUR Classe: A

Cyl\Sph	0 à 2	2 à 4	4 à 6	6 à 8	8 à 10	> à 10
0	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0 à 2	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 à 4	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 à 6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 à 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sph mini: 2 Cyl mini: 0 S+C mini: 2 Add mini: 0
maxi: 0 maxi: 4 maxi: 0 maxi: 0
Validité: 01/01/2020 au Verre inactif

Ainsi que, pour les suppléments, dans le menu « verres/ MAJ suppléments/[modifier] » :

EDI: Liste des Suppléments

Fournisseur: ROD Type:
EDI: Modification d'un supplément verre

Fournisseur: ROD Code supplément: SNU Code commande: HS
Libellé: SAR 100%

Type supplément: 02 Visible: Antireflet: 5 Teinte: 0
Poly: Durci: AntiSalissures: UV:
Contrôle: 00 Code usage: 0 Code restriction: 0 Classe: A
Début de validité: Fin de validité:

Associations Prix

L'adaptation s'ajoute automatiquement dès lors que le type d'ordonnance du dossier est en RA et que l'option correspondante est cochée dans le menu « client/paramétrages/tech. Optique/[100% santé] »

Pour l'appairage, il faut le rajouter manuellement

Saisie Code LPP			
	Code LPP	Blanc	
Monture	2222124		
Verre D	2218559	☒	
Suppl. 1		☐	
2		☐	
3		☐	
4		☐	
Verre G	2203871	☒	
Suppl. 1		☐	
2		☐	
3		☐	
4		☐	

Divers	Code LPP
ADAPTATION	2226435
APPAIRAGE NIVEAU 2	2222503




rec.LPP

6

V. Le dossier « 100% santé »

Sur un dossier optique, lors de la sélection des verres, vous pouvez choisir de n'afficher que les verres classe A.

Le prix de vente des verres de classe A peut-être soit calculé par vos coefficients habituels, soit être plafonné aux Prix Limites de Vente (paramétrage dans le menu 'client/paramétrages/tech. Optique/[100% santé]) :

EDT: Sélection des verres, choix n°1

O.D. Sph. Cyl. Axe Add. O.G. Sph. Cyl. Axe Add. Four. Mat. Type Diam.

Mots: **Unic Org 1.50** OD+OG ☒ **Classe A**

Prix de vente = PLV 100% Santé (sauf lignes grises)

Fou	Lib. Verre	M	T	Gm	Diam	Prix OD	Prix OG
ROD	Unic Org 1.50	0	U	00	65	32,50	32,50
ROD	Unic Org 1.50	0	U	00	70	32,50	32,50
ROD	Unic Org 1.50	0	U	00	75	32,50	32,50
ROD	Unic Org 1.50 HR	0	U	00	50	111,00	111,00
ROD	Unic Org 1.50 HR	0	U	00	55	111,00	111,00
ROD	Unic Org 1.50 HR	0	U	00	60	111,00	111,00

Sph - 2,00 à 0,00 Cyl 0,00 à 4,00 O.D. 32,50
 Sph à Cyl max - 2,00 à 0,00 Indice 1,502 O.G. 32,50
 Add. 0,00 à 0,00 CEN : usage 0 restr. 0 0,20 Total 65,00

Val.od/og Val.od Val.og Choix Suppl. o.D. o.G.

La sélection d'une monture et de verres classe A ET le respect des PLV permet de bénéficier des remboursements Sécurité Sociale affiliés au Panier A :

Visu. RAC0 Test Age: 40 N° 76/1 Offre Panier A

RA Visite 02/01/2020 Ordon. 01/01/2020 Mont. / / / Liv. / / /

Vend. R Ophthal OPHT

ML Ecart UL OD OG UP OD OG Hauteur OD OG

Réf. Modèle Four. Marque Coloris Tail. Fam. P.Vente

Opt 2 MON H TEST CRISTAL BLEU 52 16 M A 30,00

Sph. Cyl. Axe Add. Ac Diam. Fou Fam. Verre

OD +1,00 +1,00 80 65' ESS NOU STYLIS CZ FORTE A 37,50

OG +1,00 +6,50 80 65' ESS NOU STYLIS CZ FORTE A 37,50

Divers ADAPTATION-PRESTATI APPAIRAGE NIVEAU 2- 20,00

Part RO 29,40

Part RC 0,00

Acompte 0,00

Solde 125,00 EUR Ec.Rglt 0,00 EUR Brut 125,00 R. 0,00 Net 125,00

Visu Dualis Imprimer

EQUIPEMENT		L.P.P.	PV Brut	Remise	PV Net	BaseRO	Rbt RO	Rbt RC
Monture	2222124		30,00	0,00	30,00	9,00	5,40	0,00
Verre D	2218559		37,50	0,00	37,50	11,25	6,75	0,00
Suppl D			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verre G	2203871		37,50	0,00	37,50	15,75	9,45	0,00
Suppl G			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS			20,00	0,00	20,00		7,80	
TOTAUX			125,00	0,00	125,00	49,00	29,40	0,00
PART CLIENT			125,00					



Si un verre de classe A ne respecte pas le PLV, les 2 verres passent alors en classe Z et ne sont plus remboursés.

Au 1^{er} janvier 2020, il n'est pas obligatoire de proposer le Tiers Payant aux clients.

Cependant, il est probable que l'obligation de tiers payant sur les paniers 100% santé soit décrétée un jour par la Sécurité Sociale.

Le processus de gestion des TP mutuelles ne change pas (demande de PEC, facturation auprès de la mutuelle, lettrage...).

Le forfait CMU/C2S est maintenant équivalent au montant PLV du panier A. Afin d'en bénéficier, le client doit obligatoirement choisir un équipement 100% santé. Dans le cas contraire, il n'aura pas le droit aux remboursements CMU.

Note : Dans Irris, il est nécessaire de conserver le code mutuelle CMU même si aujourd'hui c'est devenu la C2S, car il y a des traitements spécifiques pour le calcul du TP et de la télétransmission quand le code mutuelle commence par CMU.